

## **Lancement de la Semaine régionale de la formation professionnelle et de l'insertion**

Grand-Bourg de Marie Galante, le vendredi 1er juillet 2016

### **Allocution de M. Jacques Billant, préfet de la Guadeloupe**

Permettez-moi de vous donner les derniers chiffres de la demande d'emploi en Guadeloupe. Pour les jeunes de moins de 25 ans le nombre de demandeurs d'emploi, catégorie A, diminue sur un an de 11,6 %, pour les 25-49 de 5,7 % et pour les 50 ans et plus nous observons une augmentation de 4,5 %. Pour l'ensemble cela donne une baisse sur un an de 3,7% sur un an. Cette tendance est le résultat du travail de tous les acteurs. Nous ne pouvons cependant pas nous en satisfaire.

Il convient donc de soutenir nos efforts.

Le président de la République a annoncé le 18 janvier dernier les grandes orientations du plan d'urgence pour l'emploi et plus particulièrement un plan massif d'actions de formation supplémentaires dont l'objectif est de doubler le nombre d'entrée en formation.

En effet, nous partageons tous le constat que des formations bien conçues et de qualité augmentent sensiblement les chances des personnes formées de retrouver un emploi.

C'est pourquoi l'objectifs du Gouvernement, partagé par les Régions et les partenaires sociaux, est de renforcer l'accès à la qualification, en favorisant la construction de parcours adaptés et pertinents pour un retour à l'emploi en cohérence avec les besoins des entreprises et du territoire.

Concrètement il s'agit :

- De doubler le nombre annuel de formations à destination des personnes en recherche d'emploi pour le porter à un million en France soit de 8 721 entrées en Guadeloupe, c'est-à-dire un effort supplémentaire de 5 316 formations, financé par l'Etat à hauteur de plus de 15 millions d'euros (15 948 000 euros ).
- De porter une attention particulière aux besoins des demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés et de longue durée,
- De préparer l'avenir, notamment par des formations aux nouveaux métiers liés à la transition énergétique ou à la transformation numérique.

Pour ce faire, le plan mobilise une offre de formation et d'accompagnement complète : formations qualifiantes et certifiantes, adaptation au poste de travail, socle de connaissances et de compétences, accompagnement à la validation des acquis de l'expérience, accompagnement à la création d'entreprise.

Vous le voyez, il ne s'agit pas de former pour former, mais de former utile, dans le cadre d'un parcours global vers l'emploi.

La réussite de ce plan suppose de s'appuyer sur l'analyse croisée des besoins en compétences, c'est pourquoi, à mon initiative, un premier recensement a été mené en étroite collaboration avec les services de la Région, Pôle Emploi et en lien avec les acteurs du territoire.

Ce travail, a été présenté lors du bureau du CREFOP le 31 mars 2016 ce qui permet une entrée en vigueur rapide de ce plan.

Il fera bien entendu l'objet d'approfondissements et d'ajustements tout au long de son déploiement.

Je tiens également à saluer l'engagement, des représentants des partenaires sociaux employeurs et salariés, qui ont participé activement aux travaux de préparation.

Cet engagement des partenaires sociaux se concrétise par la signature le 15 avril dernier par le COPAREF, c'est-à-dire le Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle, aux côtés du conseil régional et de l'Etat.

Cette instance qui regroupe les représentants des d'employeurs et des salariés est signataire à double titre. Tout d'abord parce qu'il contribue à la réussite de ce plan en apportant leur connaissance des besoins du territoire. Et cela permettra un abondement financier de ce plan en mobilisant le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels géré par les partenaires sociaux.

La convention étant signée, il revient à la Région, chef de file en matière de formation et d'orientation professionnelle de coordonner les modalités de déploiement de ce plan.

Aussi, je félicite le conseil régional pour l'organisation de cette semaine de la formation professionnelle et de l'insertion.

Le suivi de la mise en œuvre se fera au sein du CREFOP (comité régional de l'emploi de la formation et de l'orientation professionnelle) instance décisionnelle et quadripartite co-présidé par l'Etat, la Région et les partenaires sociaux.

Le suivi et l'évaluation de ce plan s'attacheront particulièrement à la mesure des résultats en termes de retour à l'emploi gage de la réussite de ces actions.

C'est pourquoi, une convention entre l'Etat, le Conseil régional et Pôle emploi décline l'opérationnalité de ce plan.

En effet, pour assurer la mise en place d'un parcours cohérent vers l'emploi et une prise en compte globale du demandeur d'emploi, le Conseil régional a choisi de déléguer une partie de la mise en œuvre à Pôle Emploi. Cette convention permettra aussi de décupler les moyens pour atteindre l'objectif commun.

Vous en conviendrez : l'ambition que nous portons ensemble dans ce plan est grande, en volume et en qualité. Mais j'en suis convaincu, la réalisation des objectifs du plan est indispensable pour répondre à l'urgence pour l'emploi et pour satisfaire les besoins des entreprises implantées sur notre territoire.

La signature de ces deux conventions n'est pas uniquement l'aboutissement d'une phase intense d'échanges. Ces signatures sont, surtout, un engagement collectif dans ce chantier essentiel pour la bonne santé économique et sociale de notre pays.

Il s'agit de là d'une première pierre pour la construction d'une seule politique cohérente en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle dans le respect des compétences de chacun.

A ce jour, pour Pôle Emploi, le cumul d'AIS (attestation d'inscription à un stage de formation) s'élève à 1 415, soit une augmentation de 85,2% par rapport à la même période de 2015 (52,6% d'augmentation au niveau national).

En matière d'emploi, la mesure « Embauche PME », annoncée par le président de la république, en même temps que le plan 500 000 formations supplémentaires, est pleinement mise en œuvre. A la Guadeloupe, c'est plus de 900 demandes d'aide qui ont été enregistrées. Devant ce succès pour l'emploi et les entreprises, Le président de la république a annoncé avant-hier sa décision de prolonger ce dispositif sur l'ensemble de l'année 2017.

En ce qui concerne le Pacte pour l'Emploi des Jeunes, dispositif permettant un zéro charge grâce à la complémentarité des financements de l'Etat, du Conseil régional et du Conseil départemental, sur un objectif de 700 à la fin 2017, à ce jour, c'est près de 600 contrats qui ont été signés.

Je suis sûr que le travail en partenariat ainsi initié sera amplifié lors de la mise en œuvre de ce plan d'actions et sous tendra toute la politique de l'emploi et de la formation professionnelle et de l'orientation sur notre territoire.

C'est bien dans ce sens, pour clarifier la mise en cohérence des politiques entre l'Etat, qui garde la compétence en matière d'emploi, et les Régions, que le Premier Ministre et le Président de l'ARF ont signé le 30 mars « Une plate-Forme Commune Etat-Régions : ensemble pour l'emploi ». Cela permettra aux Elus régionaux, aux services de l'Etat et à ses opérateurs de travailler ensemble au plus près des besoins et initiatives locales.

Je vous remercie.